

Autorité parentale bafouée

Par bouboune, le 08/11/2005 à 12:30

Bonjour à toutes et à tous et merci d'avance pour les réponses.

Ma question est la suivante :

Mon épouse avec laquelle je suis en instance de divorce a la garde principale de mes deux enfants. Nous avons l'autorité parentale conjointe. A plusieurs reprises, elle s'est permise de prendre des décisions importantes pour nos enfants sans jamais me consulter. Elle m'a toujours mis devant le fait accompli, sans aucunes justifications, sans aucun respect. L'autre jour, ça a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase : Le plus grand de mes fils est tombé malade et il a fallu l'envoyer aux urgences. Non seulement, je n'ai pas été mis au courant mais en plus, la mère a passé la nuit en pédiatrie à ses côtés sans que j'en sois informé donc sans que je puisse me joindre à mon fils, souffrant.

- Que faire pour lui faire comprendre définitivement que cela ne peut plus durer ?
- Dois-je déposer plainte ? Et quelle plainte ? Est-ce une faute [i:2h9j44pm]justiciable[/i:2h9j44pm] ?

Encore merci.